

Article 10 (SFDR - niveau II)  
Publication sur Internet pour un fonds article 8

**Tikehau SubFin Fund**

Le présent document fournit des informations sur ce fonds en relation avec le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou objectifs de durabilité de ce fonds ainsi que les risques connexes. Veuillez noter que les informations fournies ici sont uniquement conformes aux exigences de publication d'informations de niveau II du SFDR.

Résumé

Le Compartiment intègre une approche non financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du SFDR.

Sans objectif d'investissement durable

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Quelles sont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le Compartiment prend en compte les critères ESG suivants dans sa stratégie d'investissement :

1. Le Compartiment promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
2. Le Compartiment promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
3. Le Compartiment s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail « Conformité-Risques-ESG », lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs de ses membres. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Ces éléments sont décrits plus en détail dans les sections suivantes.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment sont les suivants :

- Le nombre d'entreprises dans le portefeuille du Compartiment qui ne respectent pas la Politique d'Exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital (le « Groupe ») ou, le cas échéant, les exclusions requises par le label auquel le Compartiment est soumis.
- Le nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Le Profil ESG des entreprises conformément à la grille d'analyse interne (tel que défini et décrit ci-dessous).

## Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs liés au carbone sont traités par le Compartiment tant comme caractéristiques ESG que comme principales incidences négatives (principal adverse impact « **PAI** »). Le Compartiment tient notamment compte des éléments suivants :

- Total des émissions de GES et répartition par émissions de niveaux 1 (gaz à effet de serre provenant de sources fixes ou mobiles contrôlées par les organisations), 2 et 3 (indicateur 1),
- Empreinte carbone (indicateur 2),
- Intensité de GES des entreprises en portefeuille (indicateur 3), et
- Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur optionnel).

Les autres PAI sont en lien direct avec la Politique d'exclusion et, de ce fait, sont suivies dans l'échelle de notation du profil extra-financier :

- Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (indicateur 4),
- Part d'investissement dans des sociétés ayant des activités exerçant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité (indicateur 7),
- Part d'investissement dans des sociétés contrevenant au Pacte mondial des Nations unies et aux Principes directeurs de l'OCDE (indicateur 10),
- Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (indicateur 14).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront mises à disposition dans le rapport périodique conformément à l'article 11, paragraphe 2, du SFDR.

## Stratégie d'investissement

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

### • Exclusions

La politique d'exclusion du Groupe Tikehau Capital repose sur (1) le respect de filtres basés sur des normes (telles que les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), (2) les exclusions de certains secteurs par le Groupe Tikehau Capital (la « **Politique d'exclusion** ») et (3), le cas échéant, les exclusions requises par le label auquel le Compartiment est soumis.

- Filtres basés sur des normes, notamment les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Les sociétés contrevenant à un(e) ou plusieurs principes ou lignes directrices sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Si toutefois des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre à la suite de cette violation, la transaction peut être éligible à l'investissement. Dans ce cas, il est nécessaire de consulter le groupe de travail Conformité- Risques-ESG. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.
- La Société de Gestion estime que certains produits et pratiques commerciales sont préjudiciables à la société et incompatibles avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment. Par conséquent, la Société de Gestion exclut les sociétés exposées à des armes controversées et celles dont la part des revenus provenant d'activités liées à la pornographie, à la prostitution, au tabac, est supérieure à un certain seuil.
- La Société de gestion s'engage également à limiter son exposition aux sociétés, actifs ou projets les plus polluants lorsqu'il existe des alternatives, en excluant le financement direct de projets liés aux énergies fossiles et aux infrastructures connexes, ainsi que les investissements directs dans des sociétés qui affichent une exposition significative aux combustibles fossiles, tel que défini dans la Politique d'Exclusion.
- En outre, le Groupe Tikehau Capital a défini une liste de surveillance qui vise à identifier les secteurs d'activités, les zones géographiques (par exemple, les pays non coopératifs ou sanctionnés) et les comportements (par exemple, des allégations de corruption, d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent) susceptibles d'avoir une incidence négative sur l'environnement ou la société.

La liste des activités ciblées, les seuils permettant de déterminer les activités exclues ainsi que les exclusions spécifiques aux labels sont disponibles en ligne dans la Politique d'Exclusion du Groupe, disponible sur le site Internet de Tikehau Capital <https://www.tikehaucapital.com/en/our-group/sustainability/publications>

### • Profil ESG

Pour les besoins de l'analyse bottom-up réalisée préalablement à tout investissement, la Société de gestion attribuera également à chaque entreprise un profil ESG (le « **Profil ESG** ») reflétant une classification de risque ESG, étant entendu que le processus d'investissement applicable à une telle entreprise dépendra de ce Profil ESG :

- Risque ESG acceptable : aucune restriction ne s'applique à l'investissement dans l'entreprise.
- Risque ESG moyen : la consultation du groupe de travail Conformité-Risques-ESG est requise. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.
- Risque ESG élevé : l'investissement dans l'entreprise est interdit.

Le Profil ESG d'une société repose sur le score ESG quantitatif qui lui est attribué par un fournisseur de données externe. Si le fournisseur de données externe ne couvre pas l'entreprise, la Société de gestion utilise un outil adapté de la méthodologie de ce même fournisseur de données externe pour générer un score ESG quantitatif. Ces scores quantitatifs sont comparables en termes d'échelle et mesurent chacun les performances d'une entreprise et sa gestion des risques, ses opportunités et ses incidences ESG importantes. Les scores ESG sont notamment basés sur les informations fournies par les entreprises.

De plus amples détails sur le Profil ESG, la méthodologie de notation et les seuils régissant chacune des catégories de risque ESG, sont disponibles dans la Charte d'investissement durable du Groupe Tikehau Capital :

<https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/Tikehau-Capital-V2/documents/sustainability/esg-publication/ri-charter-en-2017-12-06.pdf>

Les Profils ESG sont mis à jour périodiquement. Une modification d'un score ESG peut entraîner ou non une modification du Profil ESG correspondant : (i) si une détérioration de score ESG déclenche une dégradation du Profil ESG d'un niveau de risque acceptable à un niveau de risque moyen, cette dégradation impliquera la consultation du groupe de travail Conformité-Risques-ESG ; (ii) si le Profil ESG passe à un niveau de risque élevé, le Compartiment est tenu d'exclure la société de son portefeuille d'investissement et de liquider ses positions dans un délai de 12 mois. Néanmoins, le désinvestissement peut ne pas avoir lieu si la société parvient à améliorer son Profil ESG avant la fin de cette période ou si la Société de Gestion estime qu'un tel désinvestissement dans ce délai n'est pas dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment.

Les limites méthodologiques de l'approche extrafinancière sont exposées à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

La mise en œuvre de cette approche pourrait entraîner l'exclusion de plusieurs opportunités d'investissement.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance, la Société de gestion prend en compte, entre autres, les scores ESG des sociétés, l'adhésion à des codes de bonne conduite internationaux (signataire du Pacte mondial des Nations unies, par exemple) et les controverses.

Les scores ESG utilisés par le Compartiment intègrent les 4 aspects de gouvernance visés par le règlement SFDR au sein de leur pilier gouvernance et économie ou de leur pilier social : structures de gestion saines, relations avec le personnel, rémunération et respect des obligations fiscales.

La Société de gestion estime que l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance est un processus continu. Si une société échoue sur un ou plusieurs des indicateurs de substitution évalués, elle peut néanmoins être incluse dans le portefeuille si, après examen, l'émetteur fait preuve de bonnes pratiques de gouvernance dans l'ensemble (de sorte que les résultats des tests des indicateurs de substitution n'indiquent pas d'impact significatif sur la bonne gouvernance). Pour parvenir à cette conclusion, la Société de gestion peut prendre en compte les mesures correctives prises par la société en portefeuille.

## Proportion des investissements

Investissement durable minimum : 0%

### Tableau d'allocation des actifs



## Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Comment les indicateurs de durabilité sont-ils utilisés pour suivre les caractéristiques environnementales ou sociales tout au long du cycle de vie du produit financier et quels sont les mécanismes de contrôle internes ou externes correspondants ?

Chaque analyste et gestionnaire de fonds est responsable de la mise en œuvre correcte de la stratégie d'investissement et du suivi des caractéristiques environnementales et sociales.

En plus de ce suivi continu, les éléments suivants ont été mis en place pour garantir que les caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont atteintes tout au long du cycle de vie de ce Compartiment :

- Toutes les exclusions sectorielles sont codées dans le module Trading & Compliance, qui permet d'éviter tout investissement dans un secteur exclu.
- En outre, des contrôles automatisés post-trade sont mis en œuvre dans le module Trading & Compliance : ils couvrent les critères d'exclusion, le niveau du profil ESG, le niveau du score de contrôle et l'empreinte carbone. Le rapport est communiqué quotidiennement aux équipes Investissement, Middle Office, Gestion des risques, ESG et Conformité.
- L'équipe Conformité effectue des contrôles périodiques de la mise en œuvre correcte de la stratégie d'investissement et du respect des caractéristiques environnementales et sociales, par exemple pour s'assurer que les participations présentant un risque ESG important sont justifiées et soumises à l'examen des équipes ESG et Conformité.

Si un émetteur en portefeuille ne satisfait plus aux critères contraignants du Compartiment décrits ci-dessus, le groupe de travail Conformité-Risques-ESG doit être consulté. Le Compartiment est tenu d'exclure l'entreprise de son portefeuille d'investissement et de liquider ses positions dans un délai de 12 mois. Néanmoins, le désinvestissement peut ne pas avoir lieu si la société parvient à rétablir la conformité avec les critères contraignants avant la fin de cette période ou si la Société de gestion détermine qu'un tel désinvestissement dans ce délai n'est pas dans le meilleur intérêt des investisseurs du Compartiment.

## Méthodes

Quelle est la méthodologie utilisée pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier en utilisant les indicateurs de durabilité ?

Tikehau publie sur son site Internet des documents méthodologiques concernant ses cadres analytiques propriétaires. De plus amples informations sur ces méthodologies sont disponibles dans la Charte d'investissement durable de Tikehau.

En outre, Tikehau s'appuie sur un contenu d'origine externe pour certaines caractéristiques sociales et environnementales, en s'efforçant de sélectionner le meilleur fournisseur pour chacune de ses caractéristiques cibles. Chaque fournisseur aura sa propre approche et son propre ensemble de processus internes, sur lesquels Tikehau n'a qu'une influence limitée en tant que client final.

Quelles sont les sources de données utilisées afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales ? Quelles sont les mesures prises pour garantir la qualité des données ? Comment les données sont-elles traitées ? Quelle est la proportion de données estimées ?

Le Compartiment utilise les sources de données suivantes :

- ISS-ESG pour les éléments suivants :
  - Analyse de controverse (module Norm-Based Research)
  - Divers indicateurs ESG, y compris les indicateurs des principales incidentes négatives (module SFDR Principle Adverse Impact Solution)
  - Évaluation de l'alignement de l'entreprise sur la taxinomie de l'UE (module EU Taxonomy Alignment Solution)
  - Données relatives au climat (module Climate Impact Report)
  - Vote par procuration
- S&P Trucost pour les éléments suivants :
  - Évaluation ESG détaillée des entreprises (S&P Global ESG et Provisional CSA Fundamental Score)
  - Évaluation détaillée de l'implication de l'entreprise dans des types d'activités spécifiques (module Business Involvement Screens)
  - Estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau du secteur GICS lorsque les données sur les émissions de l'émetteur ne sont pas disponibles via ISS ESG
- CDP pour l'analyse des rapports sur le climat des entreprises qui répondent au CDP.
- Base de données de la Science-based Target Initiative (SBTi) pour l'analyse des engagements des émetteurs et des objectifs validés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Urgewald est utilisé pour garantir le respect des meilleures pratiques en matière d'exclusion des combustibles fossiles (GCEL et GOGEL)
- Worldcheck est utilisé pour les sanctions, les allégations, les controverses et les actualités négatives susceptibles d'affecter un émetteur.
- Normes internationales telles que le SASB (Sustainability Accounting Standards Board) pour l'identification des problèmes significatifs spécifiques au secteur.
- Informations publiques :
  - Sites Internet des émetteurs (rapports annuels, rapports sur la durabilité)
  - Articles publiés dans la presse généraliste ou spécialisée.
- Recherche externe spécialisée
- Recherches publiées par les agences de notation non financières.
- Rapports de recherche des courtiers
- Discussions avec les membres de l'équipe de direction de l'entreprise, l'équipe chargée des relations avec les investisseurs et les responsables de la durabilité des émetteurs

Tikehau évalue la qualité des données de chaque fournisseur au cours de procédures de due diligence, qui incluent l'examen du modèle de données, la réalisation de contrôles statistiques et l'évaluation de la couverture. Nous privilégions actuellement les fournisseurs de données affichant la couverture la plus élevée pour notre univers d'investissement, car il est compliqué de communiquer des données suffisamment précises sur le grand nombre d'indicateurs pour lesquels des informations doivent être publiées. L'évaluation de la proportion de données estimées par le fournisseur de données reste un défi en raison de la grande quantité de métadonnées.

Le traitement des données prend différentes formes, avec une prédilection pour une acquisition des données aussi automatisée que possible afin d'éviter tout risque opérationnel ou toute intervention humaine inutile.

## Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites potentielles des méthodologies ou sources de données et comment affectent-elles la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes ?

L'Approche extrafinancière s'appuie sur des analyses qualitatives et quantitatives, qui peuvent présenter certaines limites méthodologiques. Ces limites concernent principalement :

- la disponibilité, l'exhaustivité et la qualité des données ESG disponibles, qui peuvent être erronées ou incomplètes, par la faute des fournisseurs de données ou des émetteurs. Les exigences de publication d'informations par les entreprises ne devraient pas connaître de changement significatif avant l'introduction de la directive CSRD prévue en 2025 ; et
- les divergences dans la manière dont les fournisseurs de données traitent certains sujets et aspects méthodologiques. Par exemple, pour les émissions de GES, certains fournisseurs associent des données provenant des rapports d'entreprise avec celles issues d'estimations au sein de leurs propres modèles. On observe fréquemment que les données « déclarées » peuvent varier d'un prestataire à l'autre en raison de politiques contradictoires, de l'assurance qualité et d'autres facteurs au cas par cas. Nous ne sommes pas les seuls à dresser ce constat, comme le montrent les nombreux rapports sur la qualité et la transparence des produits de données ESG publiés par des associations professionnelles et des organismes commerciaux tels qu'EuroSIF et l'IOSCO.

## Diligence raisonnable

Quelle est la diligence raisonnable effectuée sur les actifs sous-jacents et quels sont les contrôles internes et externes en place ?

Dans le cadre de son processus d'investissement, Tikehau a intégré les aspects de durabilité des stratégies d'investissement dans des processus et procédures de due diligence adéquats pour la sélection et le suivi des investissements, en tenant compte notamment de l'appétit pour le risque de Tikehau et de ses politiques de gestion des risques de durabilité.

## Politiques d'engagement

Lorsque l'engagement fait partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social, quelles sont les procédures de gestion applicables aux controverses liées à la durabilité affectant des sociétés en portefeuille ?

Les holdings du Compartiment sont soumises au processus de contrôle pré-investissement et de détention de Tikehau, afin d'identifier les entreprises qui enfreignent gravement les normes minimales de comportement d'entreprise définies par Tikehau. En évaluant le comportement des entreprises, nous attendons d'elles qu'elles respectent les codes de conduite internationalement reconnus en matière de gouvernance d'entreprise, de responsabilité sociale, d'environnement et de transparence, tels que le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Tikehau Capital a également défini une liste de surveillance qui vise à identifier les secteurs d'activité et les zones géographiques qui peuvent avoir des incidences externes négatives sur l'environnement ou la société (p. ex. pays non coopératifs, allégations de corruption, d'évasion fiscale, de blanchiment d'argent ou encore de non-respect du Pacte mondial des Nations unies, etc.). Lorsque les équipes d'investissement ont connaissance de graves controverses liées à la durabilité affectant les entreprises en portefeuille, un groupe de travail composé de membres des équipes ESG, Risque et Conformité doit être consulté. Ce dernier peut conseiller (i) de ne pas investir ou de désinvestir dans le meilleur intérêt des actionnaires, (ii) de suivre la situation de près jusqu'à une date prédéfinie, ou (iii) d'entamer le dialogue avec la société en portefeuille. Les controverses sont traitées au cas par cas. Lorsqu'une remontée d'information est nécessaire, le comité d'impact de Tikehau Capital (composé de membres seniors de l'organisation) est chargé de formuler une recommandation sur les mesures à prendre.

En outre, si une telle mesure est jugée opportune, Tikehau peut engager un dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille afin de discuter de la manière dont elles gèrent les risques et les opportunités ESG, ainsi que de l'impact sur les parties prenantes. Bien que ce type d'engagement ne soit pas directement lié à la stratégie d'investissement environnemental ou social du Compartiment, les impacts négatifs sur la durabilité peuvent être abordés par ce biais.

## Indice de référence désigné

Un indice a-t-il été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ? Comment cet indice est-il aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, s'agissant notamment des données entrées, des méthodologies utilisées pour les sélectionner, des méthodologies de rééquilibrage et du mode de calcul de l'indice ?

Sans objet. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Ce document a été préparé par Tikehau Investment Management, une société affiliée à Tikehau Capital (ci-après dénommée « Tikehau Capital »), à des fins d'information uniquement.

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une sollicitation ou une offre à une quelconque personne de souscrire, d'acheter ou de vendre des titres, des options, des parts de fonds ou tout autre instrument ou service financier, ni une recommandation d'effectuer un investissement ou une transaction. Elles ne tiennent pas compte des objectifs d'investissement ou des besoins financiers du bénéficiaire. Aucune action ne doit être entreprise ou omise sur la base de ce document.

Le présent document ne constitue pas un avis sur des questions juridiques, fiscales ou d'investissement et les destinataires doivent donc s'en remettre à leur propre évaluation de ces questions ou demander conseil. Avant tout investissement (nouveau ou continu), veuillez consulter un professionnel et/ou un conseiller en investissement pour vous assurer qu'il est approprié.

La responsabilité de Tikehau Capital ne peut être engagée par une décision prise sur la base de ce document.

Les déclarations contenues dans le présent document sont effectuées à la date de celui-ci, sauf indication contraire, et sa transmission n'implique pas que les informations qu'il contient sont exactes à une date ultérieure. Tikehau Capital s'est efforcée de s'assurer que les informations contenues dans le présent document et provenant de sources externes sont fiables à tous égards à la date du présent document. Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans ce document ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans ce document peuvent différer légèrement de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces chiffres.

Certaines informations économiques ou de marché contenues dans le présent document proviennent de sources publiées par des tiers. Bien que ces sources soient considérées comme fiables, ni Tikehau Capital ni les membres de son équipe de gestion ne peuvent être tenus responsables de l'inexactitude de telles informations.

Toute déclaration contenue dans le présent document qui est effectuée dans le cadre d'une opinion et/ou d'une croyance, ainsi que toute prévision ou déclaration concernant des anticipations d'événements futurs ou de performance potentielle d'un fonds, représente uniquement l'évaluation et l'interprétation de Tikehau Capital des informations disponibles à la date de ce document. En raison de ces divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement des résultats reflétés dans ce document.

Ce document n'a été approuvé par aucune autorité de réglementation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter Tikehau Capital.